



APPEL A PROPOSITIONS 2019

Co-cr ation d'outils d'Education   la Citoyennet  Mondiale et Solidaire dans le cadre du programme pluriannuel (2017-2021) d'Africalia en Belgique

MOTS CLES:

Co-cr ation, Citoyennet  Mondiale et Solidaire, diversit  culturelle, inclusion sociale, cr ations contemporaines...

DATES DE SOUMISSION:

18/6/2019 – 31/8/2019

Sommaire

1.	<i>Préambule.....</i>	3
2.	<i>Objectifs.....</i>	3
3.	<i>Formes attendues et domaines artistiques.....</i>	4
4.	<i>Qui peut déposer une proposition ?.....</i>	4
5.	<i>Critères de sélection (liste non-exhaustive).....</i>	5
6.	<i>Aide maximale attribuée par Africalia et calendrier.....</i>	5
7.	<i>Constitution du dossier.....</i>	6
8.	<i>Dépenses non éligibles.....</i>	8
9.	<i>Traitement des propositions.....</i>	8
10.	<i>Modalités financières d'une proposition acceptée.....</i>	8

1. Préambule

Africalia est une asbl créée à l'initiative de la Coopération Belge au Développement promouvant le développement humain durable par un soutien aux cultures et aux arts africains contemporains. Africalia soutient dans cette optique des opérateurs culturels africains de la société civile qui mènent des activités et des projets, initiés en Afrique, dans de multiples disciplines : de l'audiovisuel à la littérature et des arts de la scène aux arts visuels.

En 2017, Africalia a lancé son nouveau programme d'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS) en Belgique.

L'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire vise à amener les citoyens à mieux comprendre, analyser et critiquer leur environnement de manière artistique et créative. Elle a pour objectif d'inciter les citoyens à oser réinventer notre société en stimulant l'inclusion sociale et en renforçant l'interdépendance qui existe entre les humains et la planète.

Le programme Belgique d'Africalia vise à soutenir de nouvelles dynamiques culturelles qui permettent à nos sociétés de prendre conscience du métissage culturel qui définit notre rapport au monde actuel. Il veut sensibiliser davantage les citoyens aux droits humains, aux réalités dans lesquelles vivent les personnes en Afrique subsaharienne et aux interdépendances entre les populations d'Europe et d'Afrique. Pour ce faire, Africalia mise sur la capacité des acteurs culturels et artistiques belges à provoquer auprès de leur public un questionnement sur la société, ses mutations et ses enjeux.

Africalia considère la culture et les arts à la fois comme le fondement et la finalité du développement humain, mais aussi, que le bien être durable, matériel et immatériel, des individus et des communautés est intrinsèquement lié à leur participation active, à leur propre culture et à leur capacité à échanger avec d'autres. Pour que ces personnes et communautés deviennent des acteurs de changements, Africalia veut faire appel à des artistes, toutes disciplines confondues, pour contribuer aux actions qu'elle déploie en Belgique.

C'est la raison pour laquelle Africalia lance un appel à propositions visant à inciter le public à réfléchir à la citoyenneté active, le métissage et la diversité culturelle via des créations contemporaines d'artistes des diasporas d'Afrique subsaharienne/ afro-descendants.

2. Objectifs

- Les propositions artistiques sélectionnées ont pour vocation de devenir des outils de sensibilisation pour dénoncer les dysfonctionnements sociétaux, favoriser la cohésion et l'ouverture, aborder les enjeux mondiaux et penser à des manières de réinventer nos sociétés de façon créative et artistique.

- La proposition doit être le résultat d'une collaboration entre un ou plusieurs artiste(s) et une structure porteuse du projet, et susciter la rencontre de différentes disciplines artistiques : dans l'idée de soutenir et/ou développer des ponts entre des opérateurs culturels et artistes belges de différentes disciplines nous favoriserons les propositions initiées dans un esprit de partenariat et de co-création.
- Les propositions mettront en avant les métissages culturels et les expressions artistiques actuelles d'artistes des diasporas d'Afrique subsaharienne/afro-descendants.
- La proposition aura pour vocation de dépasser les stéréotypes, les perceptions négatives, toutes polarisations et discriminations pour cause d'appartenance à une minorité ou en lien avec des divisions sociales. Elle favorisera la cohésion sociale, la tolérance et le respect mutuel.

3. Formes attendues et domaines artistiques

Domaines artistiques : arts plastiques, arts appliqués, arts de la scène, littérature, poésie, arts urbains, art digital, médias culturels, audiovisuel, musique...

Formes artistiques : expositions itinérantes, vidéos, représentations théâtrales et/ou de danse, performance ou installation dans l'espace public, écriture (online)... et toute autre forme innovante.

4. Qui peut déposer une proposition ?

4.1. Personnes morales

Les *personnes morales* de droit belge (asbl, collectifs d'artistes ou autres structures culturelles, sociétés privées du type société de production) dont le siège est établi en Belgique, et menant une action régulière dans le secteur de la culture, des arts et de la création.

4.2. Propositions d'artistes individuels

Les propositions d'artistes individuels pourront être soumises, pour autant qu'ils/elles travaillent en partenariat avec une association culturelle établie en Belgique qui en assume la responsabilité légale et qui s'engage à mener le projet à bonne fin.

Le montage financier prévisionnel, en nature ou numéraire, doit obligatoirement associer au moins un partenaire s'il s'agit d'une proposition portée par un individu en partenariat avec une structure établie. L'ensemble des ressources sont liées à l'atteinte du résultat du présent appel.

4.3. Conditions générales

- Ne seront retenues que les propositions localisées et opérationnalisées en Belgique qui s'inscrivent dans la vision et les domaines d'intervention d'Africalia et contribuent de façon effective aux priorités citées au point 2. et aux actions d'ECMS du programme d'Africalia.
- Les initiateurs de la proposition doivent pouvoir démontrer une expérience d'au moins 1 an dans le domaine qu'ils souhaitent développer.

5. Critères de sélection (liste non-exhaustive)

- **Innovation du langage artistique** : la proposition montrera des façons innovantes de travailler tant au niveau du processus de création que dans la façon dont les thématiques traitées sont abordées.
- **Degré d'aboutissement de la proposition et cohérence** avec les objectifs de l'appel à propositions mentionnés au point 2.
- **Durabilité et impact** : description des publics cibles ainsi que des objectifs de changement visés et les retombées attendues auprès des publics cibles.
- **Pertinence** : la contribution aux objectifs et priorités de l'ECMS et leur ancrage dans le contexte belge sont suffisamment explicites.
- **Approche méthodologique** : le rôle de chaque partenaire est décrit, l'approche pédagogique utilisée est pertinente par rapport aux objectifs poursuivis par la proposition et le groupe cible.

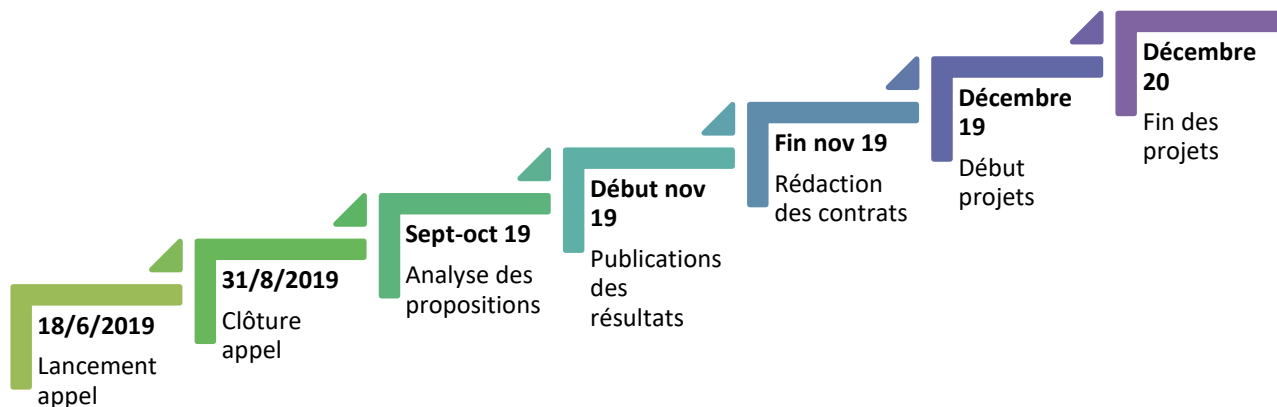
6. Aide maximale attribuée par Africalia et calendrier

- La contribution d'Africalia sera comprise entre minimum 5.000€ et maximum 10.000€ par proposition. Le budget total disponible pour cet appel est de 50.000€.
- Africalia n'intervient que pour maximum 80% du budget.
- Une seule demande de cofinancement peut être soumise par appel. Les demandes de cofinancement multiples soumises par le même candidat ne seront pas prises en considération.
- La période de mise en œuvre de la proposition devra être comprise entre 2 et 12 mois pour la période du programme allant de 2017 à 2021, et commencer au plus tôt en décembre 2019.
- Les dossiers complets (formulaire de candidature et toutes les annexes) devront être envoyés par mail à inge.pauwels@africalia.be avant le 31 août 2019.
- La décision finale sur les propositions sélectionnées sera prise début novembre 2019 par le comité de sélection d'Africalia.

Calendrier (à titre indicatif) :

18 juin 2019	Lancement de l'appel
31 août 2019	Clôture de l'appel
Septembre – octobre 2019	Analyse des propositions (vérification de la recevabilité et analyse de contenu)
Début novembre 2019	Publication des résultats sur le site web d'Africalia www.africalia.be
Fin novembre 2019	Rédaction des contrats
Décembre 2019	Début du projet
Décembre 2020	Fin de la mise en œuvre du projet (maximum)

7. Constitution du dossier



- Le dossier de candidature doit comporter une stratégie motivée et une description montrant avec précision comment la proposition mettra en œuvre une ou plusieurs des priorités citées au point 2 (voir formulaire de candidature).
- Les demandes doivent être complétées en français ou en néerlandais.
- Les dossiers doivent être complets au moment de leur introduction : les demandes incomplètes ne seront pas examinées. Il ne sera fait aucun rappel pour les dossiers incomplets. Les annexes doivent être répertoriées comme mentionné ci-dessous.

Si vous avez des questions concernant l'appel à propositions et/ou le formulaire de candidature de cofinancement, veuillez les adresser uniquement par email à inge.pauwels@africalia.be avant le 7/7/2019. Veuillez d'abord consulter les FAQs sur le site web d'Africalia qui seront mises à jour régulièrement.

Les dossiers devront comporter :

1) Le formulaire de candidature correctement complété.

Voir document en annexe.

2) Organisation

- 2.1. Une copie de la publication officielle des statuts de l'association.
- 2.2. La composition actualisée du Conseil d'Administration.
- 2.3. Les derniers comptes d'exploitation et le bilan de l'exercice annuel.
- 2.4. Le curriculum vitae détaillé des personnes introduisant la demande.
- 2.5. L'attestation bancaire mentionnant clairement les données suivantes : n° de compte (sous structure IBAN si disponible), le titulaire du compte, nom de la banque, adresse de la banque et son code SWIFT ou BIC.

3) Propositions soumises

- 3.1. Présentation détaillée de la proposition en précisant les objectifs spécifiques (ce qui doit être réalisé, pour quelles raisons, de quelle manière, par qui et pour qui), les activités prévues (mentionner pour chaque activité la description, le programme, les publics ciblés et les moyens mis en œuvre pour la diffusion du projet auprès de ces publics, les partenariats, les conditions et particularités, les résultats attendus et le suivi).
- 3.2. Calendrier d'exécution.
- 3.3. Ressources en infrastructure et en matériel pour la proposition.
- 3.4. Budget détaillé : dépenses et recettes prévisionnelles en euros, y compris les apports propres.
- 3.5. Mentionner les autres partenaires financiers (avec leur confirmation éventuelle) et les ventilations par poste.
- 3.6. Le montant de la somme demandée à Africalia, ainsi que l'utilisation qui en sera faite, devra être clairement précisé.

4) Suivi/monitoring

Le porteur de proposition est tenu de rendre compte sous forme d'un rapport narratif et d'un rapport financier comprenant des pièces justificatives (liste des dépenses numérotées + copie conforme des justificatifs).

Le porteur de proposition fournira de la documentation sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet (photos, vidéos...).

Les délais pour les rapports (narratif et financier) seront précisés dans le contrat, mais ils doivent généralement être remis à la fin du deuxième mois qui suit le projet.

8. Dépenses non éligibles

- Les projets portant sur les frais de construction et la restauration de matériel.
- Les coûts déjà pris en charge par une autre subvention.
- Les propositions portant uniquement sur l'achat de matériel ou d'équipements.
- Les propositions visant à l'autopromotion de leurs auteurs.
- Les actions à finalité politique, de nature discriminatoire ou prosélyte.
- Les séjours touristiques et voyages scolaires.
- Des propositions d'information sur des actions d'ECMS.
- Des propositions dont l'objectif principal est académique et/ou concerne la recherche.
- Les stages dans le cadre des études.
- Une activité à but commercial.
- Les propositions de formation purement académique.
- Les propositions concernant des actions de récolte de fonds.
- Le financement des salaires liés au projet.
- Les loyers.
- Des propositions qui n'ont pas identifié une autre source de financement, financière ou en nature, couvrant la valeur estimée d'au moins 20% du budget prévisionnel total.
- Toutes les dépenses reprises dans la liste des dépenses non éligibles de la coopération au développement (voir Annexe 1).

9. Traitement des propositions

- Les propositions sont examinées et évaluées par le comité de sélection d'Africalia.
- Une notification sera envoyée uniquement aux candidatures retenues.
- Les dossiers non-complets ne seront pas examinés.

10. Modalités financières d'une proposition acceptée

Les termes du contrat seront définis lors de la contractualisation ainsi que le calendrier des paiements à effectuer selon les activités prévues dans la proposition et les modalités du rapportage financier et narratif, une fois que le projet aura été réalisé.